

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2002

L'an deux mil deux, le dix huit novembre, à vingt heures, les membres du **Conseil Communautaire**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel Communautaire.

La séance est ouverte par M. Gérard Lebouc, doyen d'âge de l'assemblée, qui procède à l'appel des membres ayant voie délibérative et Mme Ledenmat est désignée secrétaire de séance.

Présents : Mmes et MM. LAIR, COSNUAU, BONNIN, CHRISTIANS, FOURMY, LEGEAY, BLOTTIERE, FROGER, MAUBERT, GASNIER, METTAY, FOUQUERAY, DUGAST, BOULARD, GRASSIN, JUSSEAUME-MERLE, RIVET-COURSIMAUT, LEBOUC Gérard, HOUALARD, LEBOUC Lucette, BONNARGENT, LOGEREAU, SOUALLE, PONTON, LAUNAY, GASSE.

Excusés : M. DESBORDES (remplacé par M. LAUNAY) et M. PAY (remplacé par M. GASSE)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire : Mme LE DENMAT

1°) ELECTION DU PRESIDENT

2°) ELECTION DU BUREAU

M. Lebouc informe l'assemblée que suite au décès de M. Claude Chastel, le conseil municipal de Parigné-l'Evêque a procédé le 8 novembre dernier, à l'élection de son Maire et des adjoints, ainsi qu'à la désignation de ses délégués au Conseil Communautaire.

La commune est donc désormais représentée par :

- ✓ M. Patrice Houalard
- ✓ Mme Lucette Lebouc
- ✓ Mme Anny Rivet-Coursimault
- ✓ Mme Claudine Bonnargent
- ✓ M. Gérard Lebouc

Délégués titulaires et

- ✓ Mme Monique Paquier
 - ✓ M. Joël Levêque
- Délégués suppléants

1- ELECTION DU PRESIDENT

M. Lebouc invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue, à l'élection du Président.

Est candidat : Monsieur René Logereau.

Avant de procéder au vote M. Blottière donne lecture du communiqué suivant :

Au préalable, je tiens à remercier les personnes qui me font confiance et celles qui m'ont proposé de les aider à faire de notre communauté une structure viable et pérenne.

Aujourd'hui une étude est menée sur ma commune pour un éventuel rapprochement vers une autre communauté. Les Changéens auront, je le souhaite fortement, à se prononcer officiellement sur leur volonté à rester dans notre Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau, voulue et mise en place par l'ancienne municipalité de Changé, ou l'envie de rejoindre une autre structure.

Mon engagement électif est avant tout celui d'un premier adjoint au service des Changéens. Celui de Vice-Président, je le dois aux conseillers et à vous-même.

Je me suis toujours investi pour un groupe ou une collectivité en donnant la priorité à l'unité et à la solidarité avant des ambitions personnelles.

Pour toutes ces raisons, je ne suis pas candidat pour le poste de Président et n'accepterai pas la présidence si tel était votre choix.

Merci de m'avoir écouté et bonne route à celle ou celui que nous aurons choisi.

M. Gasse regrette que ces élections aient lieu sans préparation ni consultation préalable et demande au candidat de motiver son engagement et d'expliquer son projet.

M. Logereau répond que telle était son intention mais qu'il n'a pas été assez rapide pour ce faire. Au cours de son intervention, il affirme plus particulièrement son intention de conserver au sein de la Communauté toutes les communes qui en sont actuellement membres, voire même d'étendre son périmètre.

Il est ensuite procédé au vote :

Votants : 26 Exprimés : 22 Blancs : 4 Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. Logereau : 13 voix
- M. Lair : 2
- M. Bonnin : 1
- M. Blottière : 2
- Mme Ponton : 1
- M. Fourmy : 1

-M. Soualle : 1
-Mme Lebouc : 1

Monsieur René Logereau ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu Président de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau au 1^{er} tour du scrutin.

La séance est alors placée sous la présidence de M. René Logereau qui poursuit l'ordre du jour par la réélection du bureau.

En vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « *le bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci.* »

Le Conseil Communautaire décide de fixer conformément aux statuts, à cinq le nombre de Vice-Présidents.

Il est donc procédé à leur élection, dans l'ordre de préséance.

2-ELECTION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

A- ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

Candidat : M. Michel Blottière

Nombre de votants : 26 Exprimés : 25 Blancs : 1 Majorité absolue : 13

A obtenu : M. Blottière 25 voix

M. Michel Blottière est élu à la majorité absolue au premier tour de scrutin.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Nombre de votants : 26 Exprimés : 24 Blancs : 2 Majorité absolue : 13

Candidat : M. Jean-Luc Cosnuau

Ont obtenu : M. Cosnuau 22 voix
 M. Lair 2

M. Jean-Luc Cosnuau est élu à la majorité absolue au premier tour de scrutin.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Nombre de votants : 26 Exprimés : 24 Blancs : 2 Majorité absolue : 13

Candidat : M. Rémy Legeay

Ont obtenu : M. Legeay 20 voix
M. Fourmy 3
M. Houalard 1

M. Rémy Legeay est élu à la majorité absolue au premier tour de scrutin.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Nombre de votants : 26 Exprimés : 24 Blancs : 2 Majorité absolue : 13 Nul : 1

Candidat : M. Patrice Houalard

Ont obtenu : M. Houalard 20 voix
M. Bonnin 1
Mme Jusseume-Merle 1
M. Lair 2

M. Patrice Houalard est élu à la majorité absolue au premier tour de scrutin.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

Nombre de votants : 26 Exprimés : 21 Blancs : 4 Majorité absolue : 11 Nul : 1

Candidat : M. Joël Grassin

Ont obtenu : M. Grassin 15 voix
Mme Jusseume-Merle 1
M. Fouqueray 1
M. Gasnier : 1
M. Mettay : 2
Mme Ponton : 1

M. Joël Grassin est élu à la majorité absolue au premier tour de scrutin.

B- ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Avant de poursuivre l'ordre du jour et de passer au vote, M. Blottière demande une courte suspension de séance.

La requête est acceptée par le Président.

A l'issue la réunion reprend son cour.

Sont candidats :

- ✓ M. Fouqueray
- ✓ M. Mettay
- ✓ Mme Rivet-Coursimault
- ✓ M. Lair
- ✓ Mme Ponton
- ✓ M. Fourmy

Nombre de votants : 26

Ont obtenu : M. Fouqueray : 22 voix
M. Mettay : 21
Mme Rivet-Coursimault : 24
M. Lair : 24
Mme Ponton : 25
M. Fourmy : 25
M. Launay : 3
M. Blottière : 1
Mme Jusseaume-Merle : 1
M. Gasse : 1
M. Dugast : 2
M. Grassin : 1
Mme Froger : 1

Sont élus : Mmes et MM. Bernard Fouqueray, Pascal Mettay, Bernard Lair, Guy Fourmy, Anny Rivet-Coursimault et Nelly Ponton, à la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Pour clore la séance M. Logereau remercie de leur participation et de leur confiance les délégués communautaires présents et invite le bureau ainsi constitué à tenir sa première réunion.

LEVÉE DE SEANCE A 20H45